



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question au Gouvernement n° 2371

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Les chômeurs indemnisés ayant moins de soixante ans et ayant cotisé pendant quarante ans à l'assurance vieillesse perçoivent maintenant une prérétraite grâce au nouvel accord UNEDIC. Mais les chômeurs en fin de droits réunissant les mêmes conditions d'âge et de cotisation doivent se contenter du RMI ou de l'allocation de solidarité de 2 200 francs par mois. Cette inégalité de traitement, cette injustice flagrante entre les chômeurs est inacceptable !

Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, il y a quelques mois vous avez refusé la proposition de loi des députés socialistes...

M. Charles Ehrmann. Heureusement !

M. Michel Berson. ... visant à instaurer une prérétraite pour les chômeurs âgés. Quelque peu embarrassé, vous m'avez répondu ici même que cette question pourrait être réglée par le projet de loi sur la cohésion sociale. Or ce projet de loi, qui ne prévoit aucun moyen financier (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) n'apporte aucune réponse tangible à ces chômeurs âgés ! Ils s'estiment aujourd'hui, et à juste titre, trompés. Nous comprenons leur amertume et leur déception.

Monsieur le ministre du travail, le cas de ces oubliés de la cohésion sociale va-t-il enfin être réglé par le Gouvernement ? Justice va-t-elle enfin leur être rendue, conformément aux engagements que vous avez pris devant cette assemblée ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Berson, vous allez vous fatiguer en parlant aussi fort (Sourires) pour poser des questions que vous avez déjà posées et auxquelles j'apporterai la même réponse.

D'abord, vous n'avez pas sur le sujet un droit de paternité absolu.

M. Yves Nicolin. C'est vrai !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il y a ici de nombreux députés, sur tous les bancs, qui vous ont précédé dans le dépôt des propositions de loi. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler le ministre !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ensuite, je vous rappelle que je vous ai donné rendez-vous avec le projet de loi relatif à la cohésion sociale. Ce rendez-vous est devenu l'actualité puisque je vais me rendre dans quelques minutes devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et que votre assemblée examinera ce texte au cours du mois d'avril. Comme je m'y suis engagé, nous discuterons de la manière dont pourra être prolongé l'accord des partenaires sociaux pour ce qui concerne les titulaires de l'ASS et ceux du RMI. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Monsieur Berson, du travail sérieux, soit ! Mais pas d'impatience !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quatre ans !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il faut faire les choses correctement et nous nous y emploierons ! Quant aux engagements, je suis en general toujours au rendez-vous, ainsi que le Gouvernement ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Les chomeurs indemnisés ayant moins de soixante ans et ayant cotisé pendant quarante ans a l'assurance vieillesse perçoivent maintenant une préretraite grace au nouvel accord UNEDIC. Mais les chomeurs en fin de droits réunissant les memes conditions d'age et de cotisation doivent se contenter du RMI ou de l'allocation de solidarité de 2 200 francs par mois. Cette inégalité de traitement, cette injustice flagrante entre les chomeurs est inacceptable !

Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, il y a quelques mois vous avez refuse la proposition de loi des deputés socialistes...

M. Charles Ehrmann. Heureusement !

M. Michel Berson. ... visant a instaurer une préretraite pour les chomeurs ages. Quelque peu embarrasse, vous m'avez repondu ici meme que cette question pourrait etre reglee par le projet de loi sur la cohesion sociale. Or ce projet de loi, qui ne prévoit aucun moyen financier (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) n'apporte aucune reponse tangible a ces chomeurs ages ! Ils s'estiment aujourd'hui, et a juste titre, trompés. Nous comprenons leur amertume et leur deception.

Monsieur le ministre du travail, le cas de ces oubliés de la cohesion sociale va-t-il enfin etre regle par le Gouvernement ? Justice va-t-elle enfin leur etre rendue, conformément aux engagements que vous avez pris devant cette assemblee ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Berson, vous allez vous fatiguer en parlant aussi fort (Sourires) pour poser des questions que vous avez déjà posées et auxquelles j'apporterai la meme reponse.

D'abord, vous n'avez pas sur le sujet un droit de paternité absolu.

M. Yves Nicolin. C'est vrai !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il y a ici de nombreux deputés, sur tous les bancs, qui vous ont precede dans le depot des propositions de loi. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. Mes chers collègues, laissez parler le ministre !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ensuite, je vous rappelle que je vous ai donne rendez-vous avec le projet de loi relatif a la cohesion sociale. Ce rendez-vous est devenu l'actualité puisque je vais me rendre dans quelques minutes devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et que votre assemblee examinera ce texte au cours du mois d'avril. Comme je m'y suis engage, nous discuterons de la maniere dont pourra etre prolonge l'accord des partenaires sociaux pour ce qui concerne les titulaires de l'ASS et ceux du RMI. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Monsieur Berson, du travail serieux, soit ! Mais pas d'impatience !

Plusieurs deputés du groupe socialiste. Quatre ans !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il faut faire les choses correctement et nous nous y emploierons ! Quant aux engagements, je suis en general toujours au rendez-vous, ainsi que le Gouvernement ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Berson Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2371

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 26 mars 1997, page 2240

Réponse publiée le : 26 mars 1997, page 2240

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mars 1997